

Redoux et humidité : augmentation du risque d'intoxications par le monoxyde de carbone pour les prochains jours !

Les utilisateurs de chauffage au charbon sont particulièrement concernés par le risque d'intoxication au monoxyde de carbone en période de redoux. Si vous êtes concernés, évitez la mise au ralenti de votre appareil de chauffage au charbon pendant cette période car cela favorise la production de monoxyde de carbone. Il est vivement recommandé de l'éteindre ou, à défaut, de laisser une fenêtre de la pièce où se trouve l'appareil entre-ouverte.

Il est important :

- de n'utiliser que des installations de chauffage correctement entretenues et ramonées,
- d'aérer régulièrement votre logement et de ne pas boucher les grilles d'aération,

Le strict respect de ces consignes est impératif pour éviter le risque d'intoxication mortelle.

Les symptômes de l'intoxication sont : **maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue**. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112.

La pré-alerte météo

Météo-France a identifié les critères météorologiques caractéristiques des pics d'intoxications au monoxyde de carbone observés dans la région. Les pics se produisent essentiellement entre **début septembre et fin décembre et touchent particulièrement les utilisateurs de chauffage au charbon**.

L'analyse a montré qu'ils correspondent le plus souvent à des **situations anticycloniques**, caractérisées par des **températures douces** pour la saison et une **humidité élevée** appelé plus communément le **redoux**. **Ces facteurs favorisent un faible tirage des cheminées, et rendent difficile l'évacuation des gaz, augmentant considérablement ainsi le risque d'intoxication.**

A partir de ces critères, un **dispositif** d'alerte, basé sur les prévisions de Météo-France, est mis en place chaque année par l'ARS Nord - Pas de Calais du 15 septembre au 31 décembre. Il vise à informer la population, via les médias, en cas de **situation météorologique à risque pour les prochaines 24 heures** et à rappeler les **conseils de prévention**.

Un service gratuit d'alerte par SMS est aussi disponible après inscription au 03.20.31.71. 57 ou à l'adresse <http://www.intoxco-npdc.fr>.